



Arrêté « Suivi en service des ESP et RPS » du 20 novembre 2017

Formation sur l'Arrêté : Connaître les principales exigences réglementaires.

Prérequis :

Formation générale sur l'Arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression (ESP) et des récipients à pression simples (RPS), qui s'adresse à un large public, les prérequis sont divers, et le stagiaire doit avoir des connaissances dans un des domaines ci-après :

- Approche réglementaire type DESP
- Métallurgie
- Fabrication des équipements sous pression
- Examen non destructif (visuel, ressuage, radiographie ou US...)
- Conception et/ou calcul de vérification d'équipements sous pression
- Inspection ou assurance qualité pour les ESP



Personnel concerné

- La formation s'adresse à des ingénieurs et techniciens de bureaux d'études ou des méthodes, responsables de fabrication, contrôle, inspection ou qualité.
- Les responsables de service de maintenance, inspecteurs de maintenance, responsables d'installation sur site.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants vont :

- Comprendre la structure de l'Arrêté
- Se familiariser avec des notions fondamentales (opérations de contrôle, plan d'inspection, interventions...)
- Connaître les principales exigences
- Connaître le cadre réglementaire

Programme

Les différences avec l'arrêté du 15 mars 2000 pourront être abordées pendant la formation.

Le programme est conforme à la structure de l'arrêté :

- Les articles R.557-14 de la Section 14 du Chapitre VII du Titre V du Livre V du Code de l'environnement
- Champ d'application et définitions



- Conditions générales d'installation et d'exploitation
- Déclaration et contrôle de mise en service
- **Suivi en service :**
 - Avec plan d'inspection : notamment la notion d' « examen complet »
 - Sans plan d'inspection : mode de contrôle forfaitaire
 - Requalification périodique
 - Inspection périodique
 - Epreuve hydraulique
- **Interventions :**
 - Réparation et modification
 - Notabilité des interventions
 - Interventions sur des équipements fabriqués antérieurement au marquage CE
 - Interventions sur des équipements fabriqués conformément aux exigences des directives européennes
- Application, dispositions transitoires



Formateur

Expert technique dans le domaine, intervenant notamment dans des prestations de conseil et d'assistances techniques chez les fabricants d'équipements.

Sanction : Attestation de formation

Responsable technique de la formation

Aurélien Di Rienzo

☎ +33 (0)1 47 17 62 75

✉ a.dirienzo@snct.org

Inscription

Marie Wacapou

☎ +33 (0)1 47 17 62 61

✉ m.wacapou@snct.org

Moyens mis à disposition

- Vidéoprojecteur
- Supports de formation distribués aux stagiaires
- Repas compris

Dates

- 12 juin 2018
- 4 décembre 2018

Durée

1 jour

Coût

800 € HT (TVA : 20 %)

En complément :

Formation CTM Maintenance ESP les :

- 24 juin 2019
- 2 décembre 2019

Sanction

Attestation délivrée à chaque stagiaire en fin de formation.

Lieu

Maison de la Mécanique - SNCT
39-41, rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE

